

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1998)

Rubrik: Europe occidentale, centrale et Balkans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lorsque le conflit a éclaté au Kosovo, des milliers de civils ont gagné les collines et les forêts pour fuir les combats. Mais des abris de fortune tels que ceux-ci ne protègent guère des rigueurs de l'hiver. Le CICR a distribué des couvertures, des habits chauds et des fourneaux aux personnes déplacées. À la fin de l'année, quelque 200 000 personnes avaient fui leurs maisons.

CICR/U. Meissner

Europe occidentale, centrale et Balkans

Délégations CICR :

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République fédérale de Yougoslavie, l'ex-République yougoslave de Macédoine

Délégation régionale CICR :

Budapest

Personnel

Expatriés CICR ¹ :	74
Sociétés nationales ¹ :	21
Employées locaux ² :	592

Dépenses totales

CHF
67 069 750

Répartition des dépenses

Protection/activités de recherches :	16 580 372
Secours matériels :	26 896 720
Activités de santé :	10 440 283
Coopération avec les Sociétés nationales :	1 882 217
Promotion/diffusion :	4 001 095
Soutien opérationnel :	3 725 559
Participation aux frais généraux :	3 543 504



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, en décembre 1998

EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS

Les Balkans ont connu un regain de tension en 1998. Trois ans après la signature de l'accord de Dayton³, les hostilités au Kosovo (province méridionale de la Serbie) ont menacé de s'étendre à l'Albanie et la Macédoine voisines. Depuis le mois de février, les tensions entre Serbes et Albanais du Kosovo — numériquement supérieurs — ont conduit la région au bord du gouffre. Les affrontements entre les forces armées serbes et l'Armée de libération du Kosovo ont fait payer un lourd tribut à la population civile et constraint des milliers de personnes à fuir leur foyer.

Pendant onze mois de violence, la communauté internationale s'est efforcée de trouver une solution diplomatique pour tirer le Kosovo de ce bourbier politique. En tentant de faire prévaloir la raison sur le nationalisme, les ministres des Affaires étrangères des grandes puissances occidentales et de la Russie ont exhorté les dirigeants serbes et albanais de souche à venir à la table des négociations, tandis que les observateurs internationaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe signalait des violations du cessez-le feu et faisaient tout pour empêcher que les affrontements isolés ne dégénèrent. En octobre, des négociations à haut niveau ont abouti à un arrêt provisoire des combats au Kosovo.

Comme les années précédentes, les Balkans sont restés le théâtre d'une des plus grandes opérations du CICR. En Albanie et au Monténégro voisin, les principales organisations humanitaires ont fourni une assistance aux réfugiés qui affluaient du Kosovo, ainsi qu'aux personnes déplacées. Pour sa part, le CICR a travaillé en étroite coordination avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec les Sociétés nationales albanaise et yougoslave pour distribuer des produits de première nécessité aux réfugiés et leur prodiguer des soins médicaux.

Dans le courant de l'année, le CICR a adapté son approche opérationnelle en République fédérale de Yougoslavie et en septembre, pour faire face au nombre toujours croissant de victimes, il avait considérablement accéléré le déploiement de ses opérations d'urgence. L'institution a maintes fois rappelé aux parties leur obligation d'épargner la population. Les délégués ont fait de leur mieux pour savoir où se trouvaient les Serbes qui auraient été enlevés par l'Armée de libération du Kosovo ; ils ont continué de visiter les personnes détenues par les autorités serbes.

La Bosnie-Herzégovine a peu à peu retrouvé une certaine autosuffisance économique et s'est remise progressivement des blessures occasionnées par la guerre. Si le chômage est resté élevé dans les deux entités, l'aide apportée par les donateurs étrangers a cependant ouvert la voie à la reconstruction de l'infrastructure de base du pays. Alors que les efforts de la communauté internationale portaient essentiellement sur des projets de reconstruction à long terme, le CICR s'est avant tout préoccupé des effets durables du conflit dans les deux entités. En collaboration avec les Sociétés

³ Le titre complet du traité est : Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

nationales de la Croix-Rouge, le CICR a continué de représenter un « filet de sécurité » pour les groupes les plus vulnérables de la société et de soutenir les principales structures sociales et médicales.

La question des personnes portées disparues est restée un obstacle majeur aux efforts de réconciliation. Le CICR a insisté auprès de la communauté internationale pour qu'elle continue de contribuer aux exhumations et aux procédures d'identification et il a encouragé les autorités locales à s'engager davantage dans cette voie. Le CICR a lui-même adopté une approche globale des problèmes auxquels les familles des disparus se trouvaient confrontées en les aidant dans les formalités juridiques et administratives et en prenant, avec les Sociétés nationales, des mesures pour que certaines communautés puissent bénéficier d'une assistance psychologique.

L'intégration complète de la Slavonie orientale dans la Croatie a marqué un changement dans les Balkans. Une force internationale de maintien de la paix est restée dans la région pendant la période de transition, tandis que le CICR continuait de suivre l'évolution de la situation en Slavonie orientale et dans les anciens Secteurs des Nations Unies. Comme par le passé, il s'est employé à protéger les personnes extrêmement vulnérables au sein de la population civile, tels que les Serbes âgés vivant seuls dans des poches isolées de la Slavonie orientale.

Europe occidentale

Tout au long de l'année, les représentants du CICR ont pris part à divers séminaires et réunions destinés à renforcer le droit international humanitaire, à sensibiliser l'opinion publique aux terribles dommages provoqués par les mines terrestres et à trouver un soutien pour les opérations humanitaires, afin de pouvoir atteindre tous ceux qui souffrent des effets des conflits armés et de la violence.

En juin, le CICR a organisé le deuxième Forum humanitaire de Wolfsberg (Suisse). Les principales organisations humanitaires y étaient représentées, de même que les grands pays donateurs et la Commission européenne. Les débats ont porté sur l'interdépendance entre action humanitaire et action politique, et sur la manière dont cela fonctionne dans la pratique. Dans ses conclusions, le président du CICR a déclaré qu'il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la diffusion des valeurs éthiques consacrées par les droits de l'homme et le droit humanitaire et à la nécessité de concevoir et d'appliquer des normes professionnelles en matière d'assistance humanitaire.

En septembre, le CICR a participé à une conférence à Dublin (Irlande) pour discuter du projet « *Landmine Monitor* » conçu pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du traité d'Ottawa⁴. Le CICR a été invité à fournir des informations utiles au projet, qui sera dirigé par un réseau d'organisations non gouvernementales et de chercheurs, dont la tâche consistera à recueillir des informations concernant les mines.

En février, le président du CICR a été reçu par le président français et son premier ministre, à Paris. Les autorités françaises ont réitéré leur soutien à l'action du CICR, et le président du CICR a félicité la France pour sa contribution au processus visant à l'interdiction totale des mines antipersonnel. En mars, lors d'une visite qu'il effectuait, à son tour, au siège du CICR à Genève, le premier ministre français a annoncé l'intention de la France de ratifier le Protocole I additionnel aux Conventions de Genève. Vers le milieu de l'année, la France avait ratifié le traité d'Ottawa et pris des mesures en vue de détruire la totalité de son stock de mines terrestres antipersonnel.

En juin, le président du CICR s'est rendu en visite officielle à Rome, où il a assisté à la Conférence diplomatique sur la création d'une cour pénale internationale⁵. Lors de la séance plénière d'ouverture, le président a déclaré que la création d'une cour pénale internationale efficace revêtait une importance particulière pour le CICR, car elle allait donner plus de poids à l'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, article en vertu duquel les États s'engagent à respecter et à faire respecter les dispositions des Conventions.

⁴ Voir pp. 326-328.

⁵ Voir pp. 318-320. (La Cour a été créée en juillet 1998).

mines antipersonnel

Cour pénale internationale

En février, au cours d'une visite officielle au Royaume-Uni, qui assurait alors la présidence de l'Union européenne, le président du CICR a salué la décision du gouvernement britannique de ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève⁶. Le président du CICR s'est rendu en visite à Vienne, en mai, avant que l'Autriche ne remplace le Royaume-Uni à la présidence de l'Union européenne. En juin, il a été invité à prendre la parole devant le Comité politique de l'Union européenne à Bruxelles. Il a remercié l'Union européenne de son soutien politique et financier et a souligné l'importance d'une coopération plus étroite entre l'Union et le CICR. En juin également, l'Office humanitaire de la Communauté européenne et le CICR ont organisé, conjointement, une conférence internationale à Lisbonne. Elle avait pour but de relever et d'examiner les questions de sécurité dans les situations d'urgence.

Comme par le passé, le CICR a poursuivi ses efforts en vue d'établir des relations plus étroites avec des entités politiques comme l'OSCE*. Ce type d'interaction devrait conduire à une plus grande complémentarité dans certains domaines d'intérêt commun. En juin, le président a été invité à prendre la parole à Vienne devant le Comité permanent de l'OSCE et, à cette occasion, il a répété que le CICR partageait bon nombre des préoccupations de l'Organisation.

En avril, le CICR a participé à une réunion sur la reconstruction à la suite d'un conflit, réunion organisée par la Banque mondiale à Paris. Parmi les sujets débattus, la réunion a examiné le lien entre la politique et la prévention des conflits, l'aide humanitaire, la reconstruction et le développement. Le CICR a fait part de ses expériences opérationnelles concernant les sociétés en transition, et il a manifesté sa volonté de renforcer ses liens avec la Banque mondiale.

coopération avec l'Union européenne et d'autres organisations

⁶ Voir p. 331.

* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.



réfugiés kosovars en Albanie

internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge albanaise a distribué dans les districts de Bajram Curri et Tropojë, situés dans le nord du pays, des vivres et d'autres secours d'urgence aux réfugiés nouvellement arrivés — principalement des femmes et des enfants.

Pour sa part, le CICR a procédé à des évacuations médicales d'urgence, fourni un soutien direct aux établissements médicaux d'Albanie et aidé à rétablir les liens familiaux. Un médecin du CICR a entrepris, en juin, une évaluation complète des besoins médicaux dans les districts de Kukës, Krumë et Tropojë, au nord. Sur sa recommandation, des assortiments médicaux (assortiments pédiatriques, de pansements, d'injection et de petite chirurgie) ont été envoyés dans le district de Tropojë. Lorsqu'une recrudescence des hostilités au Kosovo à la mi-septembre a provoqué un nouvel afflux de réfugiés, le CICR a réagi en fournissant à des centres d'accueil de réfugiés et à l'hôpital universitaire de Tirana du matériel chirurgical pour soigner les blessés de guerre.

ALBANIE

L'année 1998 a été ponctuée de nombreux événements dans cette république du sud des Balkans. L'éruption de violence qui s'est produite en février au Kosovo voisin a provoqué un afflux de réfugiés dans la région de Tropojë, dans le nord de l'Albanie. Les problèmes structurels et économiques du pays se sont aggravés, et la criminalité a prévalu pendant la majeure partie de l'année. Malgré un horizon politique incertain, les Albanais ont voté en 1998 en faveur d'un changement de la Constitution, et le premier ministre, nouvellement nommé, a rencontré le chef de l'opposition pour discuter à la fois des problèmes internes et des répercussions des troubles au Kosovo.

L'arrivée de réfugiés en provenance du Kosovo a poussé les principales organisations humanitaires à mettre à exécution leurs plans d'urgence pour leur apporter une assistance humanitaire, la priorité étant donnée aux soins médicaux et à l'aide alimentaire. Avec le soutien de la Fédération

En 1998, quelque 26 000 personnes ont traversé la frontière entre le Kosovo et l'Albanie. Des évaluations réalisées par le CICR ont montré que les établissements médicaux albanais n'étaient pas en mesure de faire face seuls à la situation. Le CICR a donc lancé un appel de fonds, afin de couvrir les besoins immédiats des établissements médicaux dans les régions à forte concentration de réfugiés et de donner ainsi des soins adéquats aux malades et aux blessés. Les fonds reçus ont également servi à dispenser une formation de base en chirurgie de guerre aux chirurgiens civils et militaires des principaux hôpitaux du pays.

Outre les problèmes engendrés par l'afflux de réfugiés en provenance du Kosovo, l'Albanie a dû faire face, en août, à des troubles civils au cours desquels des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre l'arrestation de six représentants du Parti démocratique. Deux semaines plus tard, l'assassinat d'un dirigeant du Parti démocratique, et membre du Parlement, a déclenché de nouvelles émeutes à Tirana. La situation est restée tendue, car de nombreuses armes volées lors du pillage de dépôts, à l'occasion d'un précédent soulèvement, continuaient de circuler, malgré les efforts déployés par le gouvernement albanais pour les récupérer. Ces armes ont fait peser une menace constante sur la population, et des civils ont souvent été victimes d'incidents impliquant des armes à feu et des munitions non explosées.

Tout au long de l'année, le CICR a continué de travailler en étroite coordination avec d'autres organisations humanitaires comme le HCR et avec l'OSCE, ainsi que les autorités albanaises, pour que les questions humanitaires restent une priorité. Des membres du personnel du ministère de la Défense ont suivi des séminaires sur le droit des conflits armés et les principes humanitaires. Le CICR a également eu des discussions avec des représentants des ministères de la Défense et de l'Intérieur et de trois académies militaires sur la mise en œuvre du droit humanitaire par les forces armées et de sécurité.

Au sein des forces de police, la connaissance du droit humanitaire et de ses principes directeurs était relativement limitée en raison des difficultés à recruter des professionnels et des fréquents changements de personnel. Pour tenter d'y remédier, le CICR a organisé un séminaire de trois jours à Tirana, en mai, à l'intention de 20 officiers supérieurs des forces spéciales d'intervention rapide, qui relevaient du ministère de l'Ordre public. D'autres séminaires sont prévus, le ministère ayant demandé une assistance supplémentaire dans ce domaine.

La poursuite de la coopération avec la Croix-Rouge albanaise en matière de diffusion est restée une priorité pour le CICR. Une série de six programmes télévisés portant spécialement sur les dangers liés à la présence des mines terrestres et à la mauvaise manipulation des armes a été produite, conjointement avec la Société nationale. La série était destinée dans sa totalité aux écoliers et aux jeunes en général, qui ont été encouragés à trouver des solutions de conciliation aux problèmes et à jouer un rôle au sein de la communauté et de la Croix-Rouge locale.

problèmes internes

séminaires à l'intention des forces de police

coopération avec la Société nationale

visites de détenus

En avril, 80 volontaires ont suivi cinq séminaires organisés dans les sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse à Durrës, Fier, Girokastër, Korçë et Shkodër. Ces séminaires avaient pour but de donner aux participants des informations élémentaires sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur le droit humanitaire afin qu'ils puissent, à leur tour, en promouvoir les principes dans leurs écoles.

Avec le concours de la Croix-Rouge albanaise, le CICR a mis en place un service de messages radio pour permettre aux réfugiés du Kosovo de prendre contact avec des membres de leur famille dont ils avaient été séparés à cause de la crise que subissait leur pays. Ce service a permis à de nombreuses familles d'informer leurs proches de l'endroit où ils se trouvaient en Albanie ; les noms de personnes portées disparues ont aussi été diffusés à la radio. Quant au service de messages Croix-Rouge, il a continué de fonctionner pour les familles de réfugiés. Suite à l'arrivée de plusieurs milliers de réfugiés en septembre, le CICR a étendu ce service à Shkodër.

Depuis le mois de mai, le CICR a continué de visiter, conformément à ses critères habituels, les prisons et les postes de police à Elbasan, Korçë, Librazhd, Lushnjë et Pogradec et de distribuer des articles d'hygiène de base aux détenus. Après avoir reçu l'autorisation nécessaire, la délégation de Tirana a visité toutes les personnes arrêtées en relation avec les troubles de la mi-septembre.

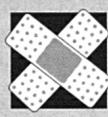
ALBANIE



– évalué les conditions de détention et de traitement de 12 personnes détenues dans des prisons et des postes de police, et fourni une assistance matérielle limitée à la population carcérale ;



– diffusé les noms de quelque 3 300 réfugiés du Kosovo à la radio pour informer les proches restés au pays de l'endroit où ils se trouvaient et de leur état de santé ;



– distribué 133 assortiments médicaux aux principaux hôpitaux du nord de l'Albanie et à l'hôpital militaire central de Tirana ;



– organisé des séminaires sur le droit humanitaire pour les sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse, afin que les volontaires puissent ensuite l'enseigner à quelque 8 000 élèves des écoles secondaires, âgés de 10 à 14 ans ;



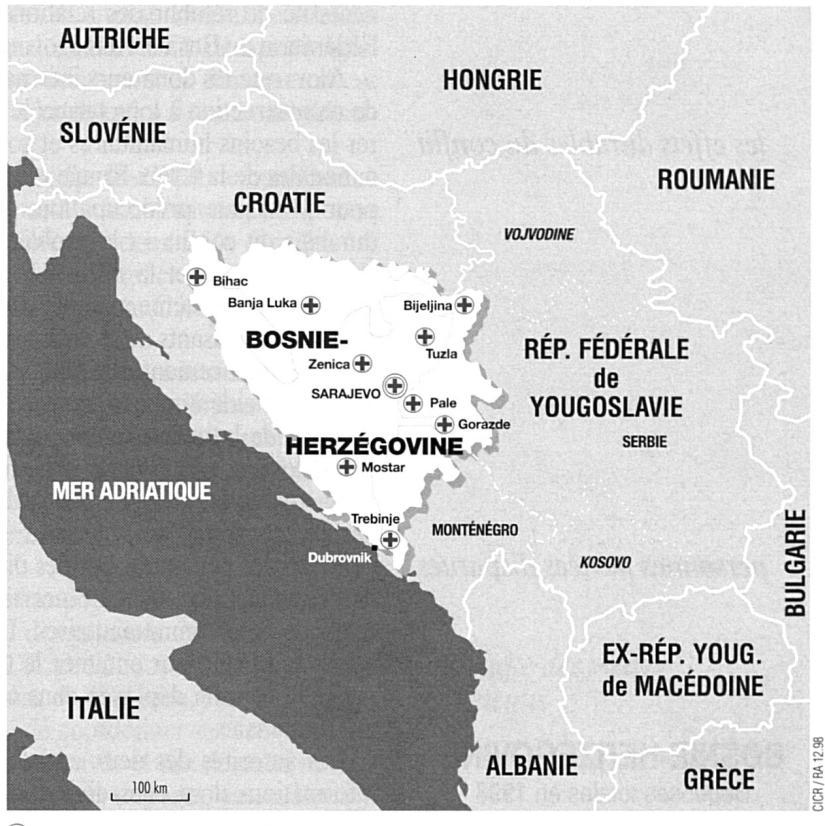
– donné 23 exposés sur les principes humanitaires, la Croix-Rouge et la prévention contre les dangers des mines à 591 membres des forces armées et de la police, ainsi qu'aux autorités locales.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

En 1998, la Bosnie-Herzégovine a donné des signes perceptibles — quoique modestes — de paix et de réconciliation. Trois ans après la signature, à Dayton, de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, cette région dévastée par la guerre a retrouvé une certaine stabilité. Le crépitement des armes n'a plus menacé les efforts de maintien de la paix dans les deux entités du pays — la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska. Le mandat de la SFOR*, placée sous l'égide de l'OTAN et forte de 30 000 hommes, a été reconduit de manière illimitée, élément qui a contribué de manière non négligeable à améliorer la sécurité et à entrevoir un avenir économique plus prometteur. Dans les deux entités, les indicateurs économiques ont suscité un optimisme prudent ; on a assisté aux premières tentatives de réformes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale et à l'émergence d'un secteur privé naissant.

Avec l'aide de donateurs internationaux, les deux entités ont continué d'évoluer dans une double phase de transition : transition de la guerre à la paix et transition d'une économie dirigée à une économie de marché. Dans le cadre du programme prioritaire de reconstruction, 5,1 milliards de dollars US ont été affectés à la reconstruction dans les deux entités. Des fonds prélevés sur ce programme ont été déboursés pour des projets de logements, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'alimentation en électricité, et pour l'installation de réseaux de communication.

En janvier, la Republika Srpska a élu un nouveau gouvernement, composé de modérés. La nouvelle équipe dirigeante a souligné sa volonté de coopérer avec la communauté internationale, son engagement à appliquer l'accord de Dayton, et la



* SFOR : *Stabilization Force* (Force de stabilisation).

*transition de la guerre
à la paix*

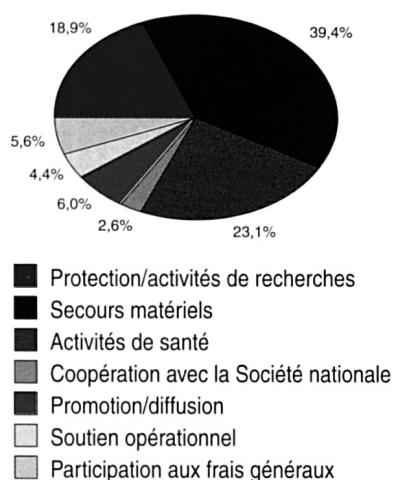
les effets durables du conflit

personnes portées disparues

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Dépenses totales en 1998

CHF 36 913 462



nécessité de rétablir des relations commerciales entre la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Alors que les donateurs internationaux avaient tendance à privilégier les projets de reconstruction à long terme, le CICR a insisté sur le fait qu'on ne pouvait ignorer les besoins humanitaires et sociaux immédiats. En travaillant avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et en partenariat avec leur Fédération, le CICR a eu pour principale préoccupation, en Bosnie-Herzégovine, de s'occuper des effets durables du conflit — le problème des personnes disparues, la menace due aux mines terrestres et la nécessité de soutenir les principales structures sociales et médicales. Le système national de protection sociale qui, avant la guerre, offrait des services satisfaisants a été entièrement restructuré et a continué de dépendre largement du financement extérieur. Avec le concours de plusieurs Sociétés nationales, le CICR a aidé à mettre en place un « filet de sécurité » pour les groupes les plus démunis de la société, en apportant un soutien aux services de santé et en distribuant des vivres et d'autres produits de première nécessité.

La recherche des personnes dont on était toujours sans nouvelles a, en 1998 encore, constitué la principale activité du CICR en Bosnie-Herzégovine. La question des personnes portées disparues est restée un obstacle majeur aux efforts de réconciliation, vu que l'incertitude quant à leur sort jetait une ombre sur les relations intercommunautaires. Les familles dans l'angoisse avaient besoin de savoir la vérité pour entamer le travail du deuil. Le CICR a donc continué d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine par les autorités et les organisations internationales.

Les autorités des deux entités ont été encouragées à communiquer toutes les informations dont elles disposaient concernant les personnes dont on ignorait le sort, et le CICR a continué de coordonner les réunions du Groupe de travail sur les personnes disparues, un organe mis en place en 1996 et qui comprend des représentants de familles de disparus, de la Croix-Rouge locale, des responsables des parties et des membres de la communauté internationale. Tout au long de l'année, le CICR a adopté une approche globale vis-à-vis des familles de disparus, les aidant dans les formalités juridiques et administratives. Il a également soutenu des projets d'ensevelissement de dépouilles exhumées non identifiées dans des sites provisoires, et a continué d'inciter la communauté internationale à contribuer davantage à l'exhumation et à l'identification des dépouilles.

Le processus conjoint d'exhumation a permis de progresser sensiblement dans la recherche des disparus ; en effet, chacune des anciennes factions belligérantes a pu exhumer ses morts sur le territoire contrôlé par l'autre entité. Les exhumations ont repris la première semaine de mars, sous la coordination de l'OHR*. Depuis lors et jusqu'à la fin de l'année, les trois communautés de Bosnie-Herzégovine ont pu ana-

* OHR : *Office of the High Representative* (Bureau du haut représentant), nommé pour superviser l'application des aspects civils de l'accord de Dayton.

lyser et autopsier les dépouilles mortelles exhumées de sites se trouvant en dehors de leur propre entité. À plusieurs reprises et à leur demande, le CICR a pris les dispositions nécessaires pour permettre aux parents de personnes disparues de se rendre sur les sites d'exhumation, où ils ont aidé à localiser les lieux d'ensevelissement et à identifier les dépouilles.

Travaillant en tandem avec la Croix-Rouge locale, le CICR a contribué à répondre aux demandes de recherches adressées par des familles inquiètes. Depuis le début des recherches en Bosnie-Herzégovine, près de deux mille familles ont reçu des informations sur le sort de parents disparus grâce aux activités de recherches menées par le CICR sur le terrain, aux efforts du Groupe de travail et aux exhumations effectuées par les autorités.

Quelque 18 500 familles restant sans nouvelles de ceux qui leur sont chers, le personnel du CICR a soigneusement exploité toutes les sources d'information possibles, y compris les bases de données du TPIY* à La Haye, afin de pouvoir leur répondre. Le CICR a poursuivi le projet, commencé l'année précédente à La Haye, dans lequel il assure le financement d'une équipe de 32 personnes chargées de passer au crible quelque 60 000 pages de rapports rassemblés par les enquêteurs du Tribunal.

La protection des personnes vulnérables parmi la population civile, comme les membres des minorités ethniques, est restée une des priorités du CICR en 1998. Bien que le nombre des détenus du ressort du CICR ait diminué, celui-ci a continué ses visites pour se rendre compte de leurs conditions de détention, et a maintenu le contact avec les autorités. L'institution a continué de coordonner ses activités avec d'autres organisations s'occupant de la protection des civils et des détenus, notamment le GIP*. À la suite de témoignages de familles de disparus, des visites ont eu lieu dans des lieux de détention supposés de la République fédérale de Yougoslavie. Aucun détenu caché n'a été retrouvé dans aucun des lieux visités, qui comprenaient des pénitenciers et une mine. Le CICR a également aidé plusieurs familles à rendre visite à des parents détenus dans l'autre entité.

Pendant toute l'année 1998, le CICR a continué de collaborer avec la Croix-Rouge locale pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents. Au début de l'année, pour tenter de rétablir la sécurité alimentaire, il a aidé à mettre en œuvre la deuxième phase du programme de secours d'hiver, qui avait débuté en 1997 et consistait à distribuer des colis de vivres, des vêtements et du combustible aux familles vulnérables dans les zones urbaines et les zones rurales. Les sections locales de la Croix-Rouge ont recensé les bénéficiaires, parmi lesquels se trouvaient des personnes âgées vivant seules, des familles monoparentales et d'autres groupes sans source de revenus. Le programme a eu un effet secondaire important dans la

*poursuite des visites
de détenus*

besoins humanitaires

* TPIY : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

* GIP : Groupe international de police.

mesure où le CICR a passé des contrats pour la production ou l'approvisionnement de marchandises avec des entreprises dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, soutenant ainsi l'économie locale et encourageant l'autosuffisance.

Dans les districts de Banja Luka et de Dobojs, des familles d'agriculteurs ont reçu des semences de blé d'hiver et des engrains, et un programme de semences a aussi été réalisé. Les distributions de semences ont débuté fin février dans les régions méridionales de Trebinje et de Mostar et se sont poursuivies en mars et en avril dans les régions montagneuses plus froides. Grâce à des efforts constants visant à améliorer les techniques de multiplication des semences, la plupart des produits ont pu être achetés sur place.

Avec l'aide des Croix-Rouges autrichienne et allemande, les sections locales de la Croix-Rouge dans les régions de Banja Luka, Dobojs et Sarajevo ont géré un programme de cuisine communautaire, et ce, toute l'année. Dans les régions de Bijeljina, Tuzla et Zenica, la Croix-Rouge américaine a fourni aux sections locales de la Croix-Rouge des repas pour les personnes âgées.

Un manque de fonds persistant a continué d'entraver le système de soins de santé, tant dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine qu'en Republika Srpska. Des progrès ont néanmoins été enregistrés, lorsque les ministères de la Santé des deux entités ont préparé et accepté un accord global sur les soins de santé primaires. Une fois de plus, le CICR est intervenu en qualité d'intermédiaire entre les autorités, les organisations internationales et les institutions médicales et sociales, et les a invitées à soutenir davantage les établissements médicaux. Tandis que des réformes étaient opérées dans le secteur médical, en particulier dans le domaine des soins de santé primaires, l'assistance du CICR demeurait cependant nécessaire pour répondre aux besoins immédiats. L'institution a donc continué de soutenir les hôpitaux en fournant chaque mois du matériel chirurgical de base.

Le CICR a multiplié ses efforts pour aider les ministères de la Santé à mettre en place un système de soins de santé primaires. Après avoir déterminé les domaines dans lesquels il pouvait offrir son aide, il a entamé des négociations avec le ministère de la Santé de la Fédération de Bosnie-Herzégovine concernant le volet du projet relatif aux soins infirmiers ; il a aussi indiqué des endroits où l'on pourrait mettre en œuvre des programmes de santé auxquels les communautés locales seraient invitées à participer. Trois régions ont été choisies et dans chacune d'elles, les membres de la communauté ont participé à l'examen de problèmes de santé locaux en prenant des initiatives en matière de « développement communautaire pour la santé ». Le CICR a collaboré avec la Croix-Rouge locale pour mettre en œuvre cet aspect du projet de soins de santé primaires, encourageant ainsi l'autosuffisance dans le domaine de la santé. Pour permettre aux professionnels de la santé et aux décideurs d'améliorer leurs compétences dans le domaine des soins de santé primaires, le CICR a prêté son concours à certains projets de formation des médecins, et il a financé la participation de médecins locaux à des cours sur ce sujet à Londres et à Dublin.



- visité 41 personnes détenues en relation avec le conflit ou considérées comme nécessitant une protection permanente, dans 15 lieux de détention ;
- financé les visites à des détenus incarcérés à La Haye par le TPIY de parents qui n'avaient pas les moyens de payer leur voyage ;



- récolté 394 demandes de recherches et en a présenté 236 au Groupe de travail sur les personnes disparues ; pu répondre dans 10 cas ;
- publié une quatrième édition d'un catalogue contenant les noms de 19 934 personnes disparues et en a distribué 8 700 exemplaires à tous les membres du réseau de la Croix-Rouge engagés dans le processus de recherches ;
- fourni des informations sur le sort de 752 personnes disparues (dans 608 cas, les renseignements étaient donnés par les anciennes parties belligérantes pendant les sessions du Groupe de travail ; dans les 144 autres, ils résultait des activités de recherches du CICR) ;
- recueilli 1 080 messages Croix-Rouge et en a distribué 884 ;
- réuni 4 personnes à leur famille ;



- fourni à 60 000 familles, pendant l'hiver 1997-1998, des vivres, des colis d'articles d'hygiène, des vêtements d'hiver et des couvertures, des réchauds et du combustible ;

EN 1998, LE CICR A :

- rétabli, au printemps, la sécurité alimentaire pour 4 700 familles en leur fournissant 1 920 tonnes de semences ainsi que 2 738 tonnes d'engrais et des outils ;
- fourni en urgence des colis de vivres à 10 000 personnes démunies ;
- facilité les projets bilatéraux menés par les Croix-Rouges allemande et autrichienne pour fournir chaque jour des repas chauds à 4 650 personnes ;
- approvisionné régulièrement 27 hôpitaux, dans tout le pays, en matériel chirurgical et en médicaments essentiels pour les maladies chroniques ;
- fourni chaque mois à 23 services de transfusion sanguine des tests, du sérum et des poches de sang ainsi que des assortiments médicaux et des aiguilles ;
- facilité des programmes bilatéraux menés par les Sociétés nationales italienne, norvégienne et suisse dans des hôpitaux psychiatriques, des maisons pour personnes âgées et des institutions pour handicapés mentaux et physiques ;
- remis en état un réservoir à Pale afin de stocker 1 million de litres d'eau pour les 25 000 habitants de la ville ;
- facilité la réalisation d'un programme bilatéral de contrôle de la qualité de l'eau, mené par la Croix-Rouge suédoise ;

- terminé le nettoyage de 3 puits à Bratunac, ce qui a augmenté de 75% la quantité d'eau disponible pour les 18 300 habitants ;



- prêté son concours aux services de recherches de la Croix-Rouge de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Croix-Rouge de Republika Srpska en payant le mobilier, le matériel et les salaires ;
- aidé la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à organiser un concours de secourisme dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine ;
- organisé, avec les sections locales de la Croix-Rouge en Bosnie-Herzégovine, des camps d'été destinés à 3 513 enfants dans différentes villes, avec le soutien financier de la Croix-Rouge de Norvège et de la Fédération internationale ;



- donné 67 exposés sur le droit des conflits armés, la Croix-Rouge et les principes humanitaires devant 2 766 membres des forces armées des deux entités, de l'OTAN, de la SFOR, des autorités locales et des volontaires de la Croix-Rouge ;
- organisé 14 ateliers de formation pour 334 enseignants dans le cadre d'un programme destiné à promouvoir les valeurs de la Croix-Rouge ;



- donné des exposés sur la prévention contre les dangers des mines à 168 555 personnes.

*effets psychologiques
et physiques de la guerre*

eau et assainissement

*coopération avec les
Sociétés nationales*

Le CICR a coopéré avec des Sociétés nationales partenaires pour aider les institutions d'aide sociale, notamment en Republika Srpska. Les Sociétés nationales ont effectué des réparations sur les lieux de certaines de ces institutions. Ensuite, l'aide a été axée sur la formation du personnel.

Des milliers de personnes — les familles de disparus en particulier — souffraient toujours des effets psychologiques de la guerre, et plusieurs Sociétés nationales ont organisé des sessions de conseils dans des communautés de la région de Tuzla. D'autres personnes devaient assumer un handicap physique et, pendant l'année, les Sociétés nationales ont contribué à rendre leur épreuve moins pénible en leur assurant des soins médicaux ou en améliorant leurs conditions de vie. Les Sociétés nationales d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, de Norvège et de Suisse avaient toutes des programmes en cours dans ces domaines.

En 1998, le CICR a considérablement réduit son programme « eau et assainissement » dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Comme prévu, il a réhabilité des stations de pompage dans quatre municipalités de la partie orientale de la Republika Srpska ; ce projet doit permettre d'approvisionner quelque 35 000 personnes en eau courante. Sous la supervision du CICR, le pipeline de Jahorina qui relie les deux entités a lui aussi été remis en état, ce qui a amélioré l'approvisionnement en eau de près de dix pour cent de la population de Sarajevo. Les municipalités de Pale et de Sarajevo ont signé, en juillet, un accord sur l'exploitation du pipeline. Cet accord — essentiel pour que le système d'approvisionnement en eau continue de fonctionner — a été conclu à l'initiative du CICR et a représenté un progrès important vers une meilleure coopération entre les deux municipalités.

Tout au long de l'année, le CICR a continué de travailler en étroite coordination avec la Fédération internationale et les Sociétés nationales participantes, et il a établi une collaboration plus suivie avec la Croix-Rouge locale, permettant ainsi au Mouvement de répondre aux besoins en Bosnie-Herzégovine de manière coordonnée. Sous les auspices du Groupe de contact interentités de la Croix-Rouge, les responsables de la Croix-Rouge de Republika Srpska et ceux de la Croix-Rouge de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ont entamé des discussions concernant la formation et la reconnaissance d'une seule Société nationale pour l'ensemble du pays.

CROATIE

L'année a débuté avec la réintégration de la Slavonie orientale dans la République de Croatie. Le 15 janvier, l'ANUTSO* a terminé sa mission de deux ans et officiellement abandonné le contrôle de la dernière portion du territoire anciennement aux mains des Serbes en Croatie. Craignant les conséquences du transfert, la population serbe locale a pris le chemin de l'exode, vers la République fédérale de Yougoslavie et d'autres pays d'Europe. Les autorités croates ont, quant à elles, anticipé l'afflux de quelque 80 000 personnes en Slavonie orientale, mais le nombre réel des rapatriés a été moins important que prévu. Les rapatriés croates et la communauté serbe locale sont restés en désaccord sur des questions litigieuses comme la restitution des biens. Pendant la période transitoire, un groupe de soutien constitué de 180 observateurs de la police et de représentants d'organisations internationales et intergouvernementales est resté sur place jusqu'à la fin du mois de septembre. L'OSCE a ensuite exercé cette surveillance.

Tout au long de l'année, la question épique des Serbes déplacés ou réfugiés a considérablement entravé les efforts de réconciliation nationale. Quelques progrès ont toutefois été accomplis lorsqu'à la fin du mois de juin, les autorités croates ont adopté un plan de rapatriement et de logement des personnes déplacées, réfugiées et exilées. La communauté internationale a accueilli cette initiative avec satisfaction ; elle a toutefois laissé entendre clairement que seule une mise en œuvre réussie du plan augmenterait les chances de la Croatie d'être acceptée en qualité de membre des institutions européennes.

L'amélioration progressive des relations entre la Croatie et ses voisins a elle aussi contribué au relèvement du pays. Les négociations ont repris entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie sur la question du trafic frontalier, et les deux pays ont



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation/bureau CICR

□ Slavonie orient., Baranja et Srem occid.

* ANUTSO : Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental.

protection des civils

signé un accord sur l'utilisation du port de Ploce, grâce auquel la Bosnie-Herzégovine a pu avoir accès à l'Adriatique. La Croatie a pour sa part obtenu un droit de transit à travers la ville bosniaque de Neum. Zagreb a aussi entretenu des relations avec la Republika Srpska, en particulier sur la question du retour des personnes déplacées et des réfugiées, et présenté au gouvernement de Belgrade une proposition pour tenter de résoudre définitivement leur différend concernant la péninsule de Prevlaka.

Au cours de l'année 1998, le CICR a considérablement réduit ses programmes en faveur des civils dans les anciennes zones de conflit, la population ayant progressivement moins besoin d'assistance. Les bureaux du CICR à Knin, Vojnic et Beli Manastir ont cessé leurs activités à la fin de l'année. La décision de réduire les activités du CICR était fondée sur les restrictions du mandat de l'institution, qui concerne plus spécifiquement les victimes de conflit. Le CICR a estimé que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales seraient mieux placées pour s'occuper des programmes de protection et d'assistance en Croatie, mais a néanmoins décidé de maintenir ses activités en faveur des familles des disparus. Il a également continué de soutenir le programme de la Croix-Rouge croate de prévention contre les dangers des mines, ainsi que les efforts qu'elle déploie pour propager les valeurs de la Croix-Rouge, tout en continuant de promouvoir le droit humanitaire dans les milieux militaires, universitaires et gouvernementaux.

Comme par le passé, le CICR a suivi de près la situation en Slavonie orientale et dans les anciens Secteurs des Nations Unies, en donnant la priorité à la protection de la population civile et plus particulièrement à celle des membres des minorités ethniques. Le retour, dans les anciens Secteurs nord et sud, de réfugiés indigents en provenance de la République fédérale de Yougoslavie a provoqué une certaine appréhension ; leur arrivée a en effet avivé les tensions entre les différentes communautés. En Slavonie orientale, le CICR a fait part aux autorités locales de ses préoccupations quant à la sécurité des groupes vulnérables. Les délégués du CICR ont réuni des preuves d'attaques perpétrées pour des raisons ethniques, essentiellement contre des rapatriés serbes et croates qui s'étaient réinstallés depuis peu dans la région.

Le CICR a continué d'aider les rapatriés et les personnes vulnérables en leur fournissant un soutien ponctuel. En Slavonie orientale, le programme alimentaire du CICR a été progressivement réduit en cours d'année à mesure que les autorités croates assumaient davantage de responsabilités, notamment dans le domaine de la protection sociale. À partir du mois de mai, la Fédération et la Croix-Rouge croate ont administré l'action de secours en Slavonie orientale.

Les délégués ont continué de visiter des lieux de détention, où ils ont surtout vu des personnes détenues en relation avec le conflit croate ou incarcérées pour atteinte à la sécurité. Le CICR a aussi apporté une modeste contribution au rétablissement de relations normales grâce à son programme, mis en place l'année précédente, qui a permis à des familles de la République fédérale de Yougoslavie de

visites de détenus

EN 1998, LE CICR A :

 - effectué 64 visites dans 14 lieux de détention différents, où 75 personnes étaient détenues en relation avec le conflit ou pour atteinte à la sécurité ;

- supervisé la libération de 3 détenus, dont 2 ont été transférés en République fédérale de Yougoslavie sous ses auspices ;

- permis à 248 proches de rendre visite à 139 détenus incarcérés en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie ;

 - recueilli 766 messages Croix-Rouge auprès de personnes vulnérables vivant dans des régions éloignées de la Slavonie orientale et dans les anciens Secteurs des Nations Unies et en a distribué 845 ; réuni 27 personnes, parmi lesquelles d'anciens détenus, avec leur famille en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie ;

 - effectué des visites régulières dans des villages éloignés situés dans les anciens Secteurs nord et

sud, pour se rendre compte des conditions de vie et de sécurité de la population civile en général, et de plusieurs milliers de Serbes âgés en particulier ; entrepris des démarches en leur faveur auprès des autorités quand l'un d'entre eux avaient été victimes de harcèlement ;



- distribué 826 tonnes de vivres et d'autres secours à 15 000 personnes vulnérables en Slavonie orientale et dans les anciens Secteurs ;

- mis en place un programme de semences de printemps pour des rapatriés en Slavonie orientale, leur fournissant 28 370 assortiments de semences de légumes ;

- fourni, par le biais d'un projet délégué à la Croix-Rouge allemande, des collations et des repas chauds quotidiens à 6 600 enfants des écoles et des jardins d'enfants en Slavonie orientale ;



- organisé un séminaire pour 20 collaborateurs des services de recherches des sections de la Croix-Rouge croate en Slavonie orientale ;

- organisé un atelier de 6 jours à Topusko dans le cadre du programme conjoint CICR/Croix-Rouge croate de la Jeunesse (qui a réuni 20 secrétaires et dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse venus de toute la Croatie et avait pour but de présenter des techniques de diffusion et de nouvelles méthodes à employer dans les activités futures) ;



- donné 14 exposés sur le droit des conflits armés, la Croix-Rouge et les principes humanitaires devant 236 membres des forces armées croates ;



- donné 1 295 exposés relatifs à la prévention contre les dangers des mines, suivis par 25 851 personnes ;

- formé 23 nouveaux instructeurs afin qu'ils réalisent des programmes de prévention contre les dangers des mines.

visiter des détenus incarcérés en Croatie. Suite à un arrangement réciproque, des familles croates ont pu rendre visite à leurs parents détenus en République fédérale de Yougoslavie.

Le sort de personnes toujours portées disparues depuis le conflit de 1991 en Croatie et les opérations militaires de 1995 dans les anciens Secteurs des Nations Unies est resté en 1998 un sujet de grave préoccupation. Une certaine détente dans les relations entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie a permis de progresser un peu dans ce domaine. Le CICR a assisté, en qualité d'observateur, à deux sessions des commissions gouvernementales croate et yougoslave pour les personnes disparues.

En 1998, le CICR a poursuivi son programme visant à rétablir et à maintenir les liens entre membres de familles séparés par le conflit. Le programme de regroupement familial concernait les personnes vulnérables qui, en raison de leur âge, de leur santé ou de conditions de vie difficiles, avaient besoin de l'assistance de proches parents. Sous les auspices du HCR, un certain nombre de personnes vulnérables qui étaient restées en Croatie ont pu rejoindre leurs proches en République fédérale de Yougoslavie et en Bosnie-Herzégovine. Le rôle du CICR dans ce programme était de permettre à des personnes vulnérables en Croatie et à leurs parents à l'étranger d'échanger des messages Croix-Rouge.

Les mines terrestres et autres munitions non explosées ont continué de faire peser une menace mortelle dans les zones où se trouvaient les anciennes lignes de front. En collaboration avec la Croix-Rouge croate, le CICR a animé des ateliers sur la prévention contre les dangers des mines et il a formé de nouveaux instructeurs pour les régions infestées de mines que le programme n'avait pas encore couvertes. Les représentants de la Société nationale, conjointement avec le CICR, ont présenté un programme de prévention au CROMAC, l'organe du gouvernement responsable de toutes les activités liées aux mines en Croatie.

Une fois encore, le CICR a collaboré étroitement avec la Société nationale. Avec le concours des services de recherches des sections de la Croix-Rouge croate en Slavonie orientale, il a organisé un séminaire à l'intention des membres du personnel et des volontaires.

maintenir les liens familiaux

*prévention contre
les dangers des mines*

*coopération avec
la Croix-Rouge croate*

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE

(Serbie, Monténégro)

En 1998, la violence a refait son apparition dans une autre partie des Balkans. Des affrontements entre les forces de sécurité serbes et des Albanais de souche ont fait des centaines de victimes et provoqué de vastes mouvements de populations, essentiellement à l'intérieur même du Kosovo, mais aussi vers le Monténégro (la plus petite république de Yougoslavie) et l'Albanie. Tout au long de l'année, le Groupe de contact, composé de représentants de six nations*, a poussé le président yougoslave et les dirigeants albanais de souche vers la table des négociations pour tenter de résoudre une crise qui a conduit les forces de l'OTAN au bord de l'affrontement militaire avec la Yougoslavie. Les efforts intenses entrepris par la communauté internationale en tant qu'intermédiaire pour trouver une solution politique au différend ont abouti à un accord qui a été conclu le 13 octobre 1998. L'envoyé spécial des États-Unis dans la région et le président yougoslave se sont mis d'accord pour qu'une Mission de vérification constituée de 2 000 observateurs soit déployée au Kosovo, sous l'égide de l'OSCE. Suite à cet accord, la responsabilité de la sécurité des civils reposait résolument sur les autorités serbes, tandis que l'Armée de libération du Kosovo (en albanais : UCK) s'engageait, pour sa part, à respecter le cessez-le-feu. Cependant, en décembre, la situation avait empiré et les actes de violence à l'encontre des civils s'étaient multipliés.

À mesure que la tension s'accentuait au Kosovo, la sous-délégation du CICR sur place a vu le cours de ses activités se modifier. Conformément à l'Accord de Séville⁷, le CICR a assumé le rôle d'institution directrice responsable de la direction



⁷ Voir pp. 355-357.

* Groupe de contact : Allemagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Royaume-Uni.

hostilités au Kosovo

*protection et services
de recherches*

visites de détenus

générale et de la coordination de l'opération internationale de secours menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En août 1998, le CICR avait mis en œuvre la totalité de ses opérations d'urgence et, pendant l'année, l'institution a continué d'étendre sa présence au Kosovo, où elle se trouvait depuis 1991. Le nombre des délégués a été augmenté à Pristina et à Podgorica, la capitale du Monténégro. Des équipes de secours se sont rendues dans des endroits où les déplacés étaient entassés dans des abris de fortune ; des équipes médicales ont emmené les blessés vers les hôpitaux et un groupe de chirurgiens locaux a été transporté dans des endroits retirés pour pratiquer des interventions sur place. Un drame s'est produit quand un véhicule du CICR, avec une équipe médicale à son bord, a roulé sur une mine près de Pristina. Un chirurgien local a été tué et trois autres membres du groupe ont été blessés. Presque chaque jour, les délégués ont effectué des déplacements sur le terrain, afin d'obtenir autant d'informations que possible sur la situation dans les villes et les villages touchés par les combats. Les équipes du CICR ont profité de ces déplacements pour renforcer leurs relations avec les représentants des deux camps ; ils les ont informés sur le rôle et les activités du CICR et de la Fédération internationale au Kosovo.

L'intensification des hostilités a conduit le CICR à développer ses services de protection et de recherches en faveur des civils, principales victimes de la violence. Tout au long de l'année, l'institution a maintenu le dialogue avec les autorités yougoslaves et les représentants de la communauté albanaise de souche en vue de trouver la réponse humanitaire la mieux appropriée à la crise. Le CICR a veillé tout particulièrement à assurer la sécurité physique des Serbes et des Albanais de souche qui ne participaient pas ou plus aux affrontements armés, notamment des civils non armés et des blessés ; il a fait l'impossible pour chercher à savoir où se trouvaient les Serbes qui auraient été enlevés par des membres de l'UCK et les Albanais qui avaient été arrêtés.

Suite à l'accord conclu en octobre entre l'OSCE et la République fédérale de Yougoslavie, un nombre considérable de personnes déplacées ont pu retourner dans leurs villages. Toutefois, en raison d'un fort sentiment d'insécurité, les membres des deux communautés, serbe et albanaise de souche, ont vécu dans la crainte d'être harcelés, enlevés ou arrêtés. Grâce à ses déplacements quotidiens sur le terrain au Kosovo, le CICR a suivi de près la situation et a signalé aux autorités compétentes des incidents qui menaçaient la sécurité de la population civile.

Comme par le passé, les délégués ont poursuivi leurs visites aux personnes détenues dans les deux camps. En octobre a commencé une nouvelle série de visites de détenus incarcérés par les autorités serbes en relation avec les hostilités ; en effet, le CICR avait reçu l'autorisation de visiter des centres de détention au Kosovo et ailleurs en République fédérale de Yougoslavie. Pour la première fois, les autorités ont accepté un système de notification et ont par la suite informé le CICR de la présence d'un certain nombre de détenus. Les délégués ont continué de travailler à un accord écrit avec les autorités afin d'obtenir la notification complète et l'accès à toutes les personnes détenues pour des raisons liées à la sécurité de l'État. En octobre, le CICR a présenté un projet d'accord au gouvernement.

Bien que, pendant la majeure partie de l'année, les activités du CICR aient avant tout consisté en des opérations de secours d'urgence au Kosovo, la recherche des personnes disparues depuis le conflit entre la Croatie et la Yougoslavie et la guerre en Bosnie-Herzégovine est restée une priorité absolue. Les délégués ont visité un village et une mine en Serbie sans en informer les autorités au préalable, et ce, afin de faire la lumière sur des allégations concernant des détenus bosniaques et croates « cachés ». Ils n'ont toutefois pas trouvé de preuves permettant de corroborer ces allégations.

Entre mars et la fin de l'année, plus de 200 000 personnes ont été déplacées par les combats. En juillet, l'UCK a échoué dans sa tentative de prendre la ville d'Orahovac. À cette époque, elle avait rapidement augmenté ses effectifs et les régions sous son contrôle et prétendait détenir 30 à 40 % du territoire du Kosovo. Les forces de sécurité serbes ont repoussé l'attaque sur Orahovac et ont ensuite mené une vaste opération dans l'ouest et le centre du Kosovo. Vers la fin août, elles avaient repris le contrôle de la quasi-totalité du Kosovo, y compris la région de Drenica. Ces opérations ont provoqué de grands mouvements de populations. Au début décembre, des attaques éclair menées contre des civils dans les centres urbains et le rassemblement de troupes gouvernementales ont fait craindre une reprise des hostilités. Fin décembre, les tensions ont fini par se transformer en véritables affrontements entre l'UCK et les forces de sécurité, dans la région de Podujevo notamment.

Afin de répondre aux besoins des personnes déplacées, le CICR a augmenté sa capacité logistique et organisé des stocks de vivres et d'autres secours d'urgence dans la région. Les secours d'urgence ont été distribués à des groupes de personnes déplacées au Kosovo, où elles tentaient de trouver un abri provisoire à la campagne ou dans les villages touchés par les combats. À Podgorica, le CICR a renforcé ses liens avec la branche monténégrine de la Croix-Rouge yougoslave pour l'aider à accueillir les réfugiés arrivant par vagues au Monténégro. Chaque semaine, plusieurs milliers de personnes sont arrivées en masse du Kosovo, poussant les autorités locales, et en particulier la Croix-Rouge du Monténégro, à la limite de leurs capacités. Vers la mi-août, le nombre des personnes déplacées depuis le Kosovo et enregistrées au Monténégro avait considérablement augmenté, et leur situation sur le plan du logement, de l'hygiène et des besoins médicaux suscitait de sérieuses inquiétudes.

Le CICR a également fourni une assistance humanitaire à la branche serbe de la Croix-Rouge yougoslave pour lui permettre de pourvoir aux besoins de la population déplacée. En outre, la Fédération internationale a poursuivi son programme d'assistance à des milliers de personnes démunies au sein des deux communautés serbe et albanaise de souche.

Un des défis les plus pressants pour le CICR a été de fournir une assistance d'urgence aux déplacés à l'entrée de l'hiver, rigoureux dans cette région. Des articles indispensables, tels que vêtements chauds, couvertures et réchauds, leur ont été distribués pour les aider à survivre pendant les mois d'hiver. Le CICR a aussi augmenté son soutien logistique à la Croix-Rouge du Monténégro en louant des entrepôts à Ulcinj, Rozace et Berane afin de faciliter les opérations dans la région du nord pendant l'hiver, quand les routes étaient difficilement praticables.

personnes disparues

assistance à des milliers de personnes déplacées

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE

Dépenses totales en 1998
CHF 18 328 414



À partir du mois d'octobre, le CICR a concentré ses distributions de secours au Kosovo sur les personnes déplacées et les familles qui retournaient vers des communautés isolées et se trouvaient coupées des lieux de distribution générale, en raison de contraintes dues à l'insécurité ou de leur éloignement. Dans le cadre de ce programme, qui complétait les actions de secours coordonnées par le HCR, le CICR a localisé avec précision des régions où les déplacés avaient grand besoin d'une assistance dans les plus brefs délais, et il a fourni des vivres supplémentaires à divers centres de distribution au Kosovo. Les besoins d'assistance étaient immenses du fait de la rigueur de l'hiver, de la destruction des biens et de l'impossibilité de bénéficier de la récolte d'automne. En décembre, outre ses distributions de secours et d'articles d'hiver, le CICR a procédé à l'évaluation des possibilités de lancer des projets de réhabilitation.

Pendant tout l'été, les activités médicales ont été axées sur la fourniture de matériel chirurgical aux structures de santé et sur le traitement des blessés. Après l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu, en octobre, l'attention s'est portée sur les moyens de faciliter l'accès de la population aux soins de santé, notamment dans les villages. Avant la crise, le système de santé dans ces derniers s'était désintgré, car de nombreux établissements avaient été entièrement détruits, le personnel médical était parti et aucun matériel n'avait été reçu depuis de nombreux mois. Dans les localités plus importantes et les villes, les hôpitaux et les principaux centres de santé continuaient de fonctionner — avec des ressources réduites, cependant. L'insécurité qui régnait a cependant empêché les habitants des villages de se rendre dans les villes.

Le nombre de victimes des bombardements et des combats ne cessant de croître, les besoins en matériel médical et chirurgical ont augmenté. Les établissements médicaux de l'ensemble du Kosovo — des hôpitaux d'Etat jusqu'aux postes de premiers secours improvisés — ont reçu une assistance. La Croix-Rouge de Norvège a donné du matériel de pansement chirurgical et des chirurgiens volontaires de Pristina ont été conduits dans des postes de premiers secours, chaque fois que de nouvelles victimes y étaient signalées et que les conditions de sécurité le permettaient. Au Monténégro, le CICR a approvisionné des centres de santé en médicaments essentiels pour les aider à faire face à une demande croissante.

Le CICR a répondu aux besoins urgents des communautés rurales et urbaines du Kosovo, sur le plan de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et il a continué de suivre de près la situation et de chercher des solutions appropriées. Les personnes déplacées ainsi que les habitants ont bénéficié des programmes du CICR pour la protection des sources et la construction de latrines dans les écoles et les dispensaires de certains villages. À Suha Reka, le CICR a réparé le matériel de chloration de l'eau et fourni des pièces de rechange aux services des eaux locaux.

Après des réunions tenues à Vienne, Varsovie et Pristina, le CICR a commencé à jouer un rôle dans la formation des nouveaux membres de la Mission de vérification au Kosovo. À partir du mois de novembre, il a donné des exposés et organisé des conférences sur son mandat, ses activités dans les domaines de la protection et de la détention, ainsi que sur son action au Kosovo.

établissements médicaux

eau et assainissement

diffusion

La diffusion du droit international humanitaire figurait aussi parmi les tâches prioritaires du CICR. Un séminaire sur cette branche du droit a été organisé à Belgrade à l'intention d'officiers supérieurs de l'armée yougoslave. L'incorporation du droit humanitaire dans la formation des forces armées yougoslaves a été l'un des thèmes de ce séminaire. À Belgrade, l'équipe du CICR chargée de la diffusion a été invitée à donner au corps enseignant des écoles et des académies militaires des exposés sur le mandat de l'institution et ses activités pendant les conflits armés. L'armée yougoslave a organisé des cours d'initiation au droit des conflits armés à l'intention des élèves officiers et des cadets, et le CICR a fourni le matériel didactique ainsi que des publications.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE

 – visité 540 détenus incarcérés par les autorités yougoslaves pour des raisons de sécurité, dans 19 lieux de détention ;

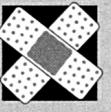
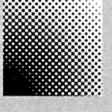
 – essayé de savoir où se trouvaient 139 personnes qui auraient été détenues par l'UCK ;

 – réuni 8 personnes à leur famille en République fédérale de Yougoslavie ;

– recueilli 300 messages Croix-Rouge et en a distribué 239 ;

 – distribué 2 322 tonnes de vivres et de secours non alimentaires à des personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo ;

EN 1998, LE CICR A :

- remis à la Croix-Rouge yougoslave plus de 1 113 tonnes de vivres et de secours non alimentaires à distribuer aux personnes déplacées dans l'ensemble du pays ;
-  – fourni des secours médicaux et chirurgicaux à 36 établissements médicaux au Kosovo ;
- fourni des médicaments et du matériel médical à 3 établissements médicaux au Monténégro ;
-  – répondre aux besoins les plus aigus au Kosovo, en fournissant une assistance technique et matérielle afin d'améliorer l'infrastructure sanitaire locale, les services des
- eaux et de santé publique ; réalisé des programmes de protection des sources et de construction de latrines dans les écoles et les dispensaires des villages de Pagarusha, Gorica, Ponorc et Lapchevo ;
- permis à 15 000 personnes environ d'avoir accès à de l'eau potable en nettoyant 60 puits ;
-  – donné 7 exposés sur le droit des conflits armés, la Croix-Rouge et les principes humanitaires devant 216 membres des forces armées et de sécurité yougoslaves.

TURQUIE

En 1998, les représentants du CICR se sont entretenus à plusieurs occasions avec les autorités turques. Les deux parties ont donné leur appréciation de la situation dans le pays et elles ont discuté des conséquences humanitaires des opérations militaires menées par la Turquie dans le nord de l'Irak. Le CICR a de nouveau souligné sa volonté de contribuer aux efforts de la Turquie pour tenter de trouver une solution aux problèmes humanitaires en suspens, et il a exposé, dans les grandes lignes, les activités traditionnelles de l'institution qui pourraient se révéler extrêmement utiles. Tout au long de l'année, le CICR s'est efforcé de maintenir un dialogue constructif avec les autorités turques et de parvenir à un accord sur certaines de ses propositions.

En février, puis de nouveau en mai, le délégué général et le délégué régional pour l'Europe occidentale, centrale et les Balkans se sont rendus à Ankara pour des entretiens au ministère des Affaires étrangères. Ils ont également rencontré le président et le directeur général du Croissant-Rouge turc. Leurs discussions ont porté sur le développement de la coopération entre le CICR et la Société nationale, en particulier dans les domaines de la diffusion et des recherches. Enfin, le CICR a continué d'offrir ses services en vue de promouvoir la diffusion du droit humanitaire au sein des forces armées turques.

BUDAPEST

Délégation régionale
(Bulgarie, Hongrie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)

Tout au long de l'année, la délégation régionale a suivi de près les événements au Kosovo, afin d'anticiper leurs conséquences sur le plan humanitaire dans d'autres États des Balkans. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, les relations sont demeurées tendues entre les Macédoniens et les Albanais de souche, lesquels représentent environ un tiers de la population. Au printemps, le Kosovo a connu une recrudescence de la violence et depuis le mois de mars, de nombreux Albanais ont traversé la frontière pour chercher refuge en Macédoine auprès d'amis et de parents résidant dans ce pays. Il n'a pas été facile de définir le statut de ce groupe de personnes, car les autorités les classaient dans la catégorie des « visiteurs ordinaires » et non pas dans celle des « vrais réfugiés », d'où la difficulté, pour les organisations humanitaires, de vérifier leur nombre exact.

La situation ne cessant de se détériorer au Kosovo, la mission du CICR à Skopje, qui avait fonctionné comme une sous-délégation rattachée à la délégation régionale de Budapest, est devenue pleinement opérationnelle à compter du 1^{er} juin et a commencé à rendre compte de ses activités directement à Genève. En vue d'un afflux éventuel de réfugiés en provenance du Kosovo, le CICR a coopéré étroitement avec la Croix-Rouge de l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Fédération. Celles-ci ont constitué des stocks de réserve, tandis que le CICR et la Société nationale se préparaient à répondre aux besoins en matière de recherche de personnes, de protection et d'urgences médicales.

Dans le courant de l'année, la délégation régionale de Budapest a vu des changements politiques et sociaux considérables se produire dans les autres pays qu'elle couvrait. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie ont entamé des négociations en vue de devenir membres de l'Union européenne et, pour les trois premiers, de l'OTAN. Par ailleurs, le passage d'une économie planifiée à une économie de marché, tout en apportant certainement des avantages à la région, a provoqué un amalgame des problèmes politiques, économiques et sociaux. Pendant cette période difficile de transition, le CICR a continué d'apporter son soutien aux activités de diffusion, de recherches, de communication et de promotion dans tous les pays couverts par la délégation.

En République tchèque, le délégué régional a exposé succinctement la nouvelle structure du CICR dans la région aux représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, et il a souligné la nécessité de favoriser le dialogue sur

délégation à Skopje

transition économique

expliquer le droit humanitaire

les problèmes humanitaires. En mai, un cours sur le droit des conflits armés a été donné dans une académie militaire de Budapest. Il s'agissait de la première activité de diffusion, depuis 1991, menée à l'intention des forces de défense hongroises, un mois à peine après que le président du CICR et le ministre hongrois de la Défense eurent signé un accord de coopération dans ce domaine. Une série d'ateliers sur le droit des conflits armés ont été organisés pendant l'année dans le but de mieux faire connaître le droit humanitaire dans les principaux instituts de formation pour officiers. En juillet, la Croix-Rouge slovène a organisé son troisième camp international de la jeunesse, qui a rassemblé des participants venus d'autres Sociétés nationales européennes. Le camp avait essentiellement pour but de promouvoir la tolérance, surtout en ex-Yougoslavie, et de mieux faire connaître la Croix-Rouge en tant qu'organisation humanitaire.

Fin mars, le CICR a contribué à l'organisation d'une conférence régionale sur les mines terrestres antipersonnel à Budapest, qui a réuni des représentants des ministères de la Défense et des Affaires étrangères de 19 États d'Europe centrale et orientale, ainsi que de Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le problème des mines antipersonnel dans la région y a été débattu sur la base de la Convention adoptée à Ottawa en décembre 1997. Cette conférence était la première rencontre importante du genre organisée dans la région depuis la signature du traité. En même temps se déroulait une réunion d'ONG, convoquée par la Campagne internationale pour l'interdiction des mines.

Au mois d'août, la délégation régionale a organisé une visite du président du CICR à Ljubljana, capitale de la Slovénie, qui exerce actuellement la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette mission s'inscrivait également dans le cadre du cinquième anniversaire, célébré le 25 août, de la reconnaissance de la Croix-Rouge slovène en tant que nouvelle Société nationale. À cette occasion, le président du CICR a rencontré en privé le président de la République, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Des réunions ont également eu lieu avec les secrétaires d'État à la Santé et à la Défense.

Le président du CICR s'est rendu en visite Bucarest du 29 au 31 août, à l'invitation du président roumain, avec lequel il s'est entretenu. Il a également rencontré le président du Sénat, le ministre des Affaires étrangères, le chef d'état-major de l'armée roumaine, le président du parti de l'Alliance pour la Roumanie et l'ancien ministre des Affaires étrangères.

Le 31 août, le chef d'état-major de l'armée roumaine, au nom du ministre de la Défense, et le président du CICR ont signé un accord sur la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées roumaines.

